



AIDE À L'IMMOBILIER ÉCONOMIQUE

- AVENANT A LA CONVENTION DU 27 SEPTEMBRE 2022 –

ENTRE

LAVAL AGGLOMÉRATION, ayant son siège 1 place du Général Ferrié – CS 60809 - 53008 LAVAL Cedex, représentée par son président dûment habilité par délibération du bureau communautaire en date du 5 juin 2022

Ci-après dénommée le financeur,

ET

LA SAS CPB IMMO dont le siège social se situe à se situe au 182F, rue Charles Toutain à Laval (5300) représentée par son dirigeant, M. Yannick BLIN.

Ci-après dénommée l'entreprise bénéficiaire,

PRÉAMBULE

Par délibération du Bureau communautaire du 11 juillet 2022, Laval Agglomération prenait la décision d'accompagner financièrement le projet porté par la SCI CPB IMMO FRATRIE au bénéfice des SARL A2 INTÉRIEUR SINGULIER, CHEREL DOUDARD et BPAGENCEUR D'INTÉRIEUR; Le montant global du soutien financier était plafonné à 12 400 € et correspondait à une intervention de 4% de l'assiette éligible retenue de 925 000 €.

Pour des raisons d'organisation financière, le projet immobilier est finalement porté par la SAS CPB IMMO en lieu et place de la SCI CPB IMMO ; les actionnaires des deux entités restant les mêmes.

Par courrier du 29 mars 2023, la SCI CPB IMMO sollicite donc de Laval Agglomération la prise en compte de cette évolution en substituant dans la convention d'aide à l'immobilier évoquée précédemment la SAS CPB IMMO à la SCI CPB IMMO.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : OBJET

Dans le cadre de la convention d'aide à l'immobilier approuvée par le Bureau communautaire du 11 juillet 2022, Laval Agglomération accepte de substituer, en qualité de propriétaire, la SAS CPB IMMO à la SCI CPB IMMO.

Article 2 : DESCRIPTION DE L'OPÉRATION

Toutes les autres clauses de la convention du 9 novembre 2017, entérinée par le bureau communautaire du 9 octobre 2017, restent inchangées.

Fait à LAVAL, en trois exemplaires, le

"Lu et Approuvé"
Pour la **SAS CPB IMMO**
Son représentant légal,

"Lu et Approuvé"
Pour **Laval Agglomération**,
La Vice-Présidente,

Yannick BLIN

Nicole BOUILLON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230605-S05-BC-105-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2023

Mise en ligne : 13-06-23